

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par la Présidente le onze mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Clarisse ZANN, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 18 MARS 2025

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Clarisse ZANN, PRESIDENTE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ	Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE Estelle BOURGEOIS, DELEGUEE SUPPLEANTE Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

Pouvoirs :

Madame Marie-Claude CARLIER donne pouvoir à Madame Mireille Tempez

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<i>Nombre de communes</i>	3
QUORUM	4
<u>Délégués présents</u>	4
<u>Pouvoirs</u>	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	5

RÉUNION DU 18 MARS 2025

Monsieur AMADEI, représentant la commune du Pecq, est désigné secrétaire de séance.

La Présidente rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025
- Compte rendu des actes administratifs de la Présidente
- Autorisation de dépôt de la demande d'autorisation de travaux sur monuments historiques dans le cadre de la construction du nouveau pavillon d'accueil du Domaine de Monte-Cristo
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2025

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉSIDENTE

La Présidente présente la décision suivante :

Décision n° 2025-01 :

OBJET : Renouvellement et acquisition d'ordinateurs portables

Il a été décidé de confier à la société HP3I TELECOM l'achat de matériels informatiques :

Les prestations et les montants HT prévus au contrat sont les suivants :

- 2 900,88 € HT pour l'achat de 4 ordinateurs portables,
- 21 € HT pour l'achat d'une sacoche,
- 837 € HT pour l'achat de 3 moniteurs 27'',
- 359 € HT pour l'achat d'un iPhone 12,
- 18 € HT pour une coque d'iPhone,
- 10 € HT pour une carte SIM,
- 60 € de frais de port ;

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

La Présidente souligne que le total de cette décision est de 4 205,55 € HT.

Sans remarques, le comité syndical prend acte de la décision de la Présidente.

AUTORISATION DE DEPOT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SUR MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU PAVILLON D'ACCUEIL DU DOMAINE DE MONTE-CRISTO

La Présidente présente le rapport, qui est le suivant :

Le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Domaine de Monte-Cristo porte le projet de construire un nouveau pavillon d'accueil, en remplacement de la structure actuelle dont l'état ne permet plus de remplir ses fonctions dans des conditions convenables pour le public et le personnel travaillant sur place. Il a été décidé, via la décision n°2023-24 du 17 avril 2023, de confier la réalisation de la prestation de maîtrise d'œuvre à la société TESSIER PONCELET ARCHITECTES.

Les travaux de construction du pavillon démarreront en octobre 2025 pour une durée prévisionnelle d'un an.

Le projet consiste en la construction neuve d'un pavillon d'accueil pour les visiteurs du Château et du parc de Monte-Cristo, sur un terrain classé au patrimoine historique. Totalisant 215 m², le bâtiment abrite une boutique, une banque d'accueil, une salle polyvalente, des bureaux administratifs, des sanitaires, des locaux techniques et une terrasse, ainsi que des aménagements extérieurs pour les accès. Il viendra remplacer le pavillon temporaire actuel. Positionné dans une clairière du parc, dans un environnement en pente, son implantation suit un axe rectiligne, de la route au chemin d'accès. Son revêtement en inox miroir permet une intégration discrète dans le paysage.

Dans le cadre de cette opération, il convient de déposer une demande d'autorisation de travaux sur monuments historiques auprès de l'UDAP (Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) et de la DRAC.

Il est donc proposé au comité syndical d'autoriser la Présidente à signer les pièces du dossier et à déposer une demande d'autorisation de travaux pour la construction du nouveau pavillon d'accueil du Domaine de Monte-Cristo.

Monsieur AMADEI précise que c'est une demande d'autorisation de travaux sur monuments historiques, car le parc est classé.

Madame TEMPEZ craint que cela prenne beaucoup de temps avant d'être signé.

Madame LUROL répond négativement, car la durée d'instruction est entre six et huit mois.

La Présidente confirme que ce sont effectivement les délais définis.

Monsieur AMADEI insiste sur cette signature ce soir dans un souci de rapidité.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'autorisation de dépôt de la demande d'autorisation de travaux sur monuments historiques dans le cadre de la construction du nouveau pavillon d'accueil du domaine de Monte-Cristo.

QUESTIONS DIVERSES

Madame LUROL fait un point sur la fréquentation. Elle annonce qu'en février 2025, le Château a accueilli 3 365 visiteurs individuels et 279 en groupe, alors que le même mois en 2024, ces chiffres étaient respectivement de 1 367 et 54, alors même qu'il avait été considéré comme un bon mois. Elle rappelle, de plus, que c'était la basse saison et que le Château n'était ouvert que le week-end. Elle annonce donc qu'en janvier et février 2025, 5 104 visiteurs sont venus contre 2 268 en 2024.

Les élus se félicitent de tels chiffres.

Madame LUROL informe qu'en mars, à la veille de ce comité, 3 676 visiteurs sont déjà venus.

Monsieur AMADEI fait observer qu'à ce rythme, le chiffre sera de 7 000 visiteurs sur le mois de mars puisqu'à cette date, c'est la moitié du mois et qu'il reste encore deux week-ends.

Madame LUROL confirme que ce sera vraisemblablement au moins 6 000 personnes; Elle ajoute que les visites théâtralisées n'ont pas encore eu lieu et que la météo sera plus clémente. Elle fait cependant remarquer que, même lorsque celle-ci est mauvaise, le public est bien présent. Elle souligne que ces chiffres sont vraiment très positifs et ajoute que les recettes de la boutique sont également importantes. Elle informe les élus que de nouveaux produits arrivent. En effet, l'équipe du château a assisté à un salon qui permet de découvrir de nouveaux produits et de nouveaux fournisseurs. Elle fait observer que les délais sont très longs avant de les recevoir, car il faut demander les devis et attendre les propositions des fournisseurs. Elle précise que, s'il y a une maquette, il faut la valider ou la faire modifier et qu'ensuite il faut attendre le délai de fabrication. Elle indique que les Tote Bags sont arrivés, ainsi que des tabliers de cuisine décorés avec le Château, d'une phrase d'Alexandre Dumas et de sa signature. Elle ajoute qu'aujourd'hui, ont été reçus de nouveaux jeux de cartes, des jeux de rôles avec quatre possibilités de fins, qui s'appellent "Les trois mousquetaires". Elle indique que des bijoux ont également été commandés, mais qui ne sont pas encore réceptionnés. Elle annonce que le samedi du week-end dernier, 400 personnes sont entrées dans la boutique et que la recette a été de 1 000 €.

Madame TEMPEZ souligne que cela représente une grosse dépense par visiteur.

Madame LUROL et tous les élus s'en félicitent.

Madame LUROL informe les élus que les retours sont bons pour l'exposition et que les visiteurs restent longtemps dans les pièces ce qui n'est pas forcément le cas à chaque fois.

Madame TEMPEZ fait remarquer que ce ne sont pas des tableaux et qu'il faut se rapprocher, car tout est bien détaillé.

Madame LUROL le confirme et ajoute que c'est un point positif. Elle informe également les élus que les audioguides fonctionnent désormais à l'intérieur, car toutes les salles y sont insérées. Elle fait remarquer qu'il faut interroger les visiteurs pour savoir si ce système leur a plu, car ils n'en font pas eux-mêmes la remarque, mais que les réponses sont toujours bonnes. Elle ajoute que cet audioguide est compris dans le prix de l'entrée.

Monsieur AMADEI demande le nombre de ces audioguides.

Madame LUROL explique qu'il n'y a pas d'appareil particulier. Les visiteurs scannent un Code QR et l'audioguide se charge sur les téléphones du public. Elle fait observer que le Château ne pouvait pas se le permettre financièrement de faire l'acquisition d'un matériel particulier et se pose aussi le problème du nettoyage établi suite à la Covid.

Monsieur AMADEI souligne que sa remarque n'était pas une critique, au contraire.

Madame LUROL répond qu'elle l'avait bien compris, mais qu'elle souhaitait expliquer que les audioguides physiques sont pratiques, mais qu'ils sont extrêmement onéreux. Elle explique que cette technique de guide téléchargeable grâce à un Code QR, présente l'avantage de pouvoir être modifié et que tout y est traduit, en anglais, espagnol, italien, allemand, russe et chinois, même s'il n'y a pas beaucoup de Chinois qui visitent le château. Elle signale qu'il sera possible de demander des statistiques à l'entreprise qui exploite ce système, mais, à ce jour, le système est encore trop récent.

Elle poursuit avec l'agenda culturel qui détaille toutes les activités de l'année 2025. Elle précise qu'il a déjà été diffusé par mail au public potentiel qui avait souhaité le recevoir ainsi, et qu'il sera également envoyé par courrier. Elle signale qu'un dessin figurant sur l'agenda est le même que celui qui est imprimé sur le Tote Bag, en noir et blanc.

Elle informe les élus qu'elle a rencontré la semaine dernière le Président de l'association des Amis d'Alain Decaux qui souhaite créer un événement lors de leur assemblée générale qui aura lieu le 14 juin, en collaboration avec la société des Amis d'Alexandre Dumas, à savoir une petite allocution, notamment sur Alain Decaux, avec la venue d'un écrivain qui sort une biographie et qui ferait une petite conférence dans le parc. Elle rappelle que, deux ans auparavant, le syndicat avait accepté que cette association réunisse son assemblée générale en extérieur, sous tente, et ajoute que son Président a donc demandé l'autorisation de recommencer cette année. Elle précise aux élus qu'aucun événement n'est prévu le 14 juin au Château.

Elle indique avoir fait visiter le Domaine au Président et qu'il l'a informée de nombreuses actions cette année autour d'Alain Decaux, car c'est l'anniversaire des cent ans de la naissance d'Alain Decaux. Elle fait remarquer que, malheureusement, elle n'a été contactée que maintenant alors que l'agenda culturel est déjà finalisé.

Par ailleurs, elle signale que l'association va préparer une exposition itinérante sur Alain Decaux. Elle sera faite en plusieurs parties, d'une part Alain Decaux, sa vie, son œuvre, et, d'autre part, Alain Decaux et Alexandre Dumas, Alain Decaux et Victor Hugo, etc. Elle indique que le Président lui a proposé de faire la partie Alain Decaux et Alexandre Dumas au Château. Elle souligne que cela a du sens et pourrait être intéressant pour la première exposition de l'année 2026. Elle rappelle qu'Alain Decaux a eu, d'une part une action déterminante dans la sauvegarde du Château et d'autre part, au moment de la panthéonisation d'Alexandre Dumas, ce dernier a appuyé sa demande pour que Dumas passe par le Château Monte Cristo. Elle ajoute qu'il a eu aussi un rôle important parmi les Amis de Dumas. Elle précise que c'est une exposition "clé en main", qu'elle a proposé de mettre à disposition des vitrines dans lesquelles pourraient être exposés ses livres ou des objets lui ayant appartenu et éventuellement son costume d'académicien si cela était possible. Elle souligne que le Président était très satisfait de la salle qu'elle lui a montrée.

Monsieur AMADEI fait observer que c'est une très bonne idée de lui rendre un hommage à travers une exposition pour les cent ans de sa naissance et il ajoute que cela résout également le sujet de la première exposition.

Madame LUROL le confirme.

Madame ZANN fait remarquer que Madame LUROL ne rencontre jamais de soucis pour l'organisation des expositions.

Madame LUROL répond que la première est toujours un peu plus compliquée, car il faut que le sujet soit en lien avec Alexandre Dumas ou avec son siècle. Elle répète qu'elle trouve que cela a vraiment du sens. Elle ajoute que cette exposition comportera de très nombreuses photographies et peu de textes sur Alain Decaux, ce qui est très appréciable pour les visiteurs.

Monsieur AMADEI demande si la place dans la pièce du haut du château sera suffisante.

Madame LUROL répond par l'affirmative, car, lors de la visite avec le Président, celui-ci l'a confirmé. Elle précise que l'exposition n'est pas encore finalisée, notamment concernant le support.

Les élus rappellent les venues d'Alain Decaux au Château, notamment pour un dîner d'anniversaire, ainsi qu'un déjeuner à la Maison Champflour, dont une correspondait à la sortie de son livre « le dictionnaire amoureux de Dumas ».

Madame LUROL poursuit son point sur les manifestations à venir et indique que les Murder Parties sont déjà complètes sur trois créneaux. Elle distribue les agendas à chacun des élus afin qu'ils les fassent parvenir à leur service culturel respectif.

Sans autres questions diverses, **la Présidente** lève la séance à 18h50.

Signatures :

Clarisse ZANN
Présidente du syndicat intercommunal

Jean Noël AMADEI
Secrétaire de séance